

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le mercredi, 1er octobre 2025 à l’hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Geneviève Labillois	conseillère poste #1

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

213-10-2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

214-10-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025 ET DU 15 SEPTEMBRE 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. URBANISME – ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L’USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 141-IC, À MODIFIER L’ARTICLE 3.3.7.2 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449
10. ADMINISTRATION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES
11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PRACIM 2025-2028
12. ADMINISTRATION – ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE (RGMRA)
13. DÉVELOPPEMENT – APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE POUR LES BALANÇOIRES INTERGÉNÉRATIONNELLES AU PARC DE LA FABRIQUE
14. URBANISME – OCTROI DE CONTRAT – DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME
15. ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET ENTRETIEN DE POTS DE FLEURS – ANNÉE 2026

- 16. ADMINISTRATION – DÉSAFFECTATION D’UN EXCÉDENT AFFECTÉ
- 17. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS FISCAUX
- 18. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT - REMISE À NIVEAU SENTIER DE L’HÉBERTISME – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 19. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE DÉPÔT – PAVL – VOLET DOUBLE VOCATION ANNÉE 2024
- 20. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE – CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)
- 21. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMMATION FRANCOPHONE ET ATELIERS DE SENSIBILISATION LINGUISTIQUE
- 22. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE PROCÉDER – FÊTE NATIONALE 2026
- 23. DÉVELOPPEMENT – OCTROI DE CONTRAT – ABRI HIVERNAL – PROJET MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE
- 24. ADMINISTRATION – ACCEPTATION DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL – COORDONNATRICE CAMP DE JOUR 2025
- 25. ADMINISTRATION - AUTORISATION DÉPÔT – PAVL – PPA-ES – 2023,2024 ET 2025
- 26. ADMINISTRATION – AUTORISATION REMISE REDDITION DE COMPTES ET UTILISATION DES FONDS DIVERS – PROJET MAISON DE LA CULTURE
- 27. VARIA
- 28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 29. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 30. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

Que l’ordre du jour soit adopté.

215-10-2025	3. CONSTATATION DU QUORUM La mairesse, Rachel Dugas, constate qu’il y a quorum. La séance peut être tenue.
216-10-2025	4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.
217-10-2025	5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025 ET DU 15 SEPTEMBRE 2025 Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 8 septembre 2025 et du 15 septembre 2025; Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l’unanimité des conseillers(ères): Que les procès-verbaux soient adoptés, tel que présenté.
218-10-2025	6. CORRESPONDANCE Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.
219-10-2025	7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, septembre 2025, au montant total de 336 049,68\$ (comptes payés au cours du mois, 175 720,84\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 160 328,84\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

220-10-2025

8. DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT la demande de don suivante :

- Demande de soutien financier – Épilepsie Gaspésie Sud

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise le don suivant :

- Demande de soutien financier – Épilepsie Gaspésie Sud, montant de 50,00\$.

221-10-2025

9. URBANISME – ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 141-IC, À MODIFIER L'ARTICLE 3.3.7.2 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage numéro 325.1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage 325.1 de façon à ajouter à la grille des spécifications l'usage « Transport et activités connexes » comme usage autorisé dans la zone 141 Ic et à modifier l'article 3.3.7.2;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 449 était incomplet et qu'un nouveau règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le présent règlement s'est tenue le 1er octobre 2025 à 18 h 30;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le 2e projet de règlement 450 soit adopté.

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 141-IC, À MODIFIER L'ARTICLE 3.3.7.2 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449

222-10-2025

10. ADMINISTRATION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La conseillère Vanaly Leblanc donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 451 décrétant la constitution d'un fonds de réserve pour les élections municipales, conformément à l'article 1094.1 du Code municipal du Québec (CMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle doit, conformément à l'article 1094.1 du Code municipal du Québec (CMQ), assumer les frais relatifs à la tenue de ses élections générales et partielles;

ATTENDU QU'il est souhaitable de constituer un fonds de réserve afin d'assurer une saine gestion financière et d'éviter de trop fortes fluctuations budgétaires lors des années électorales.

223-10-2025

11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRACIM 2025-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet intitulé « Construction du nouveau garage municipal »;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE la Municipalité confirme avoir pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE le projet est présenté au volet 1 du PRACIM 2025-2028.

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné, afin d'atteindre ou de prolonger sa durée de vie.

QUE la Municipalité assumera, le cas échéant, tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés au projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente demande d'aide financière.

224-10-2025

12. ADMINISTRATION – ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE (RGMRA)

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRA est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRA dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2026 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRA lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRAB;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est membre de la RGMRAB;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRAB, madame Cathy Cauvier.

225-10-2025

13. DÉVELOPPEMENT – APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE POUR LES BALANÇOIRES INTERGÉNÉRATIONNELLES AU PARC DE LA FABRIQUE

ATTENDU QUE la Corporation du patrimoine de Nouvelle a obtenu une subvention de 25 000 \$ du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de réaliser un projet de balançoires intergénérationnelles au Parc de la Fabrique;

ATTENDU QUE le projet PRIMA a également été accepté, permettant d'obtenir un financement additionnel de 25 000,00 \$ pour effectuer des améliorations au Parc de la Fabrique;

ATTENDU QUE la Corporation du patrimoine a agi à titre de comité MADA afin de contribuer à la conception du projet et de s'assurer qu'il réponde aux besoins et attentes des aînés de la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle possède une entente de gestion avec la Fabrique afin de développer et mettre en valeur le Parc de la Fabrique;

ATTENDU QUE le projet a pour objectifs de créer un lieu intergénérationnel propice aux rencontres, favorisant la cohabitation harmonieuse entre les aînés, les familles, les jeunes de l'école et les usagers du Café de l'amitié, du Chiffonnier et de l'Habit'Âges;

ATTENDU QUE ces aménagements contribueront à dynamiser le parc, à renforcer les liens sociaux et à réduire les risques de vandalisme par une fréquentation accrue;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal de Nouvelle appuie officiellement le projet de balançoires intergénérationnelles au Parc de la Fabrique, tel que présenté par la Corporation du patrimoine de Nouvelle.

QUE le conseil autorise la Corporation du patrimoine à aller de l'avant dans les phases subséquentes du projet et à utiliser la présente résolution dans le cadre de ses démarches de réalisation, de recherche de financement ou de partenariats complémentaires.

226-10-2025

14. URBANISME – OCTROI DE CONTRAT – DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a procédé à une demande d'offres de services pour l'obtention d'une assistance professionnelle en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumis une offre, soit EXP, APUR et Urbatek;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a déposé une offre de service datée du 4 septembre 2025, proposant un mandat d'assistance professionnelle en urbanisme selon une banque d'heures de 12 000,00 \$, à un taux horaire de 125 \$, incluant le soutien technique, la rédaction d'amendements réglementaires, l'assistance au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et l'accompagnement dans les dossiers relatifs à la zone agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP possède déjà une bonne connaissance de la réglementation d'urbanisme en vigueur à la Municipalité de Nouvelle, ayant collaboré à divers mandats antérieurs;

CONSIDÉRANT QUE cette connaissance préalable de la réglementation et des procédures municipales constitue un avantage pour la rapidité d'exécution, la cohérence des interventions et l'efficacité du service;

CONSIDÉRANT QUE les autres firmes, APUR et Urbatek, ont également soumis des offres, mais que leurs services respectifs répondent moins adéquatement aux besoins immédiats de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le contrat pour les services professionnels d'assistance en urbanisme soit octroyé à la firme EXP.

QUE la dépense, d'un montant maximal de 12 000,00 \$ avant les taxes applicables, soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

227-10-2025 **15. ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET ENTRETIEN DE POTS DE FLEURS – ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a sollicité des soumissions pour la fourniture et l'entretien des pots de fleurs pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Serres de la Rivière, située au 173, route de la Rivière à Bonaventure, a déposé une soumission no 35 en date du 5 septembre 2025, pour un montant total de 6 938,95 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre inclut la livraison au printemps 2026, la cueillette à l'automne 2026, et que la soumission est valide pour une période de 30 jours à compter de la date d'émission;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge l'offre conforme et avantageuse pour les besoins de la saison 2026;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le contrat pour la fourniture et l'entretien des pots de fleurs pour la saison 2026 soit octroyé à la firme Les Serres de la Rivière pour un montant total de 6 938,95 \$ avant les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

228-10-2025 **16. ADMINISTRATION – DÉSAFFECTATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle dispose d'un excédent de fonctionnement affecté au projet de la Maison de la culture « Petite École » pour un montant de 200 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de désaffecter cette somme afin de la réintégrer à l'excédent de fonctionnement non affecté, permettant ainsi une meilleure flexibilité financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à cette réaffectation conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le montant de 200 000,00 \$, précédemment affecté à l'excédent de fonctionnement relatif au projet de la Petite École, soit désaffecté.

QUE ce montant soit transféré à l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le département administratif soit autorisé à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cette fin.

229-10-2025

17. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS FISCAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu la facture no 8134 d'un montant de 10 000,00 \$ avant les taxes applicables, émise le 15 septembre 2025 par la firme Alphonse Bernard CPA Inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre les services suivants :

- Préparation des états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;
- Présentation des états financiers et préparation des déclarations fiscales;
- Certification PRABAM;
- Support à la tenue de livres pour la période de janvier 2024 à septembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE les services ont été rendus conformément au mandat confié à la firme;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 8134 au montant de 10 000,00 \$ avant les taxes applicables, à la firme Alphonse Bernard CPA Inc..

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à effectuer le paiement et à signer tout document nécessaire à cet effet.

230-10-2025

18. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT - REMISE À NIVEAU SENTIER DE L'HÉBERTISME – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu une aide financière de 22 500,00 \$ du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) – volet 2 pour la mise en œuvre d'actions prévues à sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité a procédé à des travaux de remise à niveau de l'entrée du sentier et d'amélioration

du sentier, incluant la mise en place de gravier 0 ¾ afin d’assurer la sécurité et l’accessibilité du parcours;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par Services Horticoles la Fée Gantée inc. pour un montant total de 7 500,00 \$ avant les taxes applicables;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QUE le paiement à Services Horticoles la Fée Gantée Inc. pour la somme de 7 500,00 \$ avant les taxes applicables soit autorisé;

QUE cette dépense soit réalisée dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) – volet 2;

QUE les crédits nécessaires soient prélevés conformément aux modalités prévues par la convention d’aide financière.

231-10-2025

19. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE DÉPÔT – PAVL – VOLET DOUBLE VOCATION ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Nouvelle, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une demande de compensation portant sur une route qui n’a pas fait l’objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l’année en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Ch. Village Allard	3.3 km	Bois	4 019
Chemin Grand – Platin	6.9 km	Bois	4 019

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QU’il est unanimement résolu et adopté que le conseil de demande au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 10.2 km.

232-10-2025

20. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE – CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)

CONSIDÉRANT le besoin de soutien financier aux activités culturelles professionnelles à la Maison de la culture de Nouvelle (mars 2026 à février 2030);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) offre, dans le cadre du programme « Programmation spécifique », un soutien financier pour la présentation d'activités culturelles professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite assurer la vitalité culturelle et la diffusion d'activités professionnelles à la Maison de la culture de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE la période visée par la programmation s'étend de mars 2026 à février 2030;

CONSIDÉRANT QUE ce financement permettrait à la Municipalité de soutenir la planification, la production et la diffusion d'événements culturels destinés à la population et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande d'aide financière est requis pour bénéficier de ce programme;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Programmation spécifique » du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), pour le soutien financier des activités culturelles professionnelles présentées à la Maison de la culture de Nouvelle pour la période de mars 2026 à février 2030;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot et/ou le coordonnateur aux loisirs, la culture et à la vie communautaire, Frédéric Gagnon, soient autorisés à signer tout document requis pour la transmission et le suivi de cette demande.

233-10-2025

21. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMMATION FRANCOPHONE ET ATELIERS DE SENSIBILISATION LINGUISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le programme pour la valorisation et la vitalité de la langue française vise à soutenir des initiatives favorisant l'usage, la promotion et la fierté de la langue française au sein des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite proposer une programmation francophone comprenant des soirées de poésie, de théâtre, d'humour et de chanson, afin de renforcer la présence du français dans l'offre culturelle locale;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclura également des ateliers de création et de participation destinés aux jeunes, tels que des ateliers d'improvisation, de slam, de poésie, de théâtre et d'écriture de chansons, afin de développer leur sentiment d'attachement à la langue française;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la municipalité en matière de vitalité culturelle et linguistique;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande d'aide financière est nécessaire pour bénéficier de ce programme;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la valorisation et la vitalité de la langue française, afin de mettre en œuvre une programmation francophone (soirée poésie, théâtre, humour, chanson) et des ateliers destinés aux jeunes visant à renforcer leur attachement à la langue française (improvisation, slam, poésie, théâtre, écriture de chansons);

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, ainsi que, Frédéric Gagnon, coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, soient autorisés à signer tout document requis pour la transmission et le suivi de cette demande.

234-10-2025

22. LOISIR ET CULTURE – AUTORISATION DE PROCÉDER – FÊTE NATIONALE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite organiser un événement spécial à l'occasion de la Fête nationale du Québec, le 23 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à rassembler la population autour d'activités festives et culturelles mettant en valeur la culture et la langue française;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire débiter les démarches de planification, de coordination et de contractualisation nécessaires à la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Société nationale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est reconnue comme partenaire régional pour l'organisation et le soutien des festivités de la Fête nationale et pourra être sollicitée dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, Frédéric Gagnon, est désigné pour assurer la coordination générale, le lien avec la Société nationale et le suivi administratif du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise l'organisation d'un événement spécial dans le cadre de la Fête nationale du Québec, qui se tiendra le 23 juin 2026.

QUE le coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, Frédéric Gagnon, soit mandaté pour entreprendre les démarches de planification, de coordination et de contractualisation, incluant la collaboration avec la Société nationale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QUE les engagements financiers liés à cet événement soient autorisés selon le budget disponible et approuvé par la direction générale.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, et Frédéric Gagnon soient autorisés à signer tout document requis pour la mise en œuvre de ce projet.

235-10-2025

23. DÉVELOPPEMENT – OCTROI DE CONTRAT – ABRI HIVERNAL – PROJET MAISON DE LA CULTURE DE NOUVELLE

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont procédé à des visites du site et à des prises de mesures afin d'évaluer les besoins pour l'hivernisation des accès de la Maison de la culture de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée par la firme Les Abris Thériault le 17 septembre 2025, répond le mieux aux besoins identifiés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée permettra d'hiverner le corridor menant au bloc sanitaire et de protéger les entrées du petit préau;

CONSIDÉRANT QUE la protection sur les côtés du petit préau servira également à protéger les artistes lors d'intempéries pendant les spectacles extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue prévoit la prise de mesures, l'installation et le transport, pour un montant de 17 882,00 \$ avant les taxes applicables, ainsi que les options suivantes :

- Option 1 : Abri entrepôt – 858,00 \$ avant les taxes applicables;

- Option 2 : Murs de protection en PVC – 1 040,00 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat incluant les options s'élève à 19 780,00 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet proviendra du Fonds des Legs, de Signature innovation, ainsi que du Fonds pour les espaces culturels de Patrimoine canadien, si ce dernier est accepté;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle octroie le contrat à la firme Les Abris Thériault pour la fourniture et l'installation d'un abri hivernal sur mesure, incluant les options mentionnées, pour un montant total de 19 780,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE la dépense soit financée à même le Fonds des Legs, le programme Signature innovation, et le Fonds pour les espaces culturels de Patrimoine canadien, si ce dernier est accepté;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document requis pour la mise en œuvre du présent contrat.

236-10-2025

24. ADMINISTRATION – ACCEPTATION DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL – COORDONNATRICE CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a employé une coordonnatrice pour le camp de jour municipal afin d'assurer la planification, la gestion et la supervision des activités estivales;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a formulé une demande de modification de ses conditions de travail pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge cette demande raisonnable et conforme aux responsabilités exercées dans le cadre du poste;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles conditions de travail proposées sont les suivantes :

- taux horaire de 22,00 \$;

- horaire de 20 heures par semaine.

CONSIDÉRANT QUE ces conditions s'appliqueront rétroactivement à la saison 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte, à la demande de l'employée, la modification des conditions de travail de la coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2025, soit :

- un taux horaire de 22,00 \$;
- un horaire de 20 heures par semaine;
- une application rétroactive à la saison 2025.

QUE la direction générale soit autorisée à officialiser ces conditions et à procéder aux ajustements administratifs requis;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire du camp de jour 2025.

237-10-2025

25. ADMINISTRATION - AUTORISATION DÉPÔT – PAVL – PPA-ES – 2023,2024 ET 2025

Dossier : EXF63379 – 6020 (11) – 20240424-017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a présenté une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d’amélioration (PPA-ES);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable, par l’entremise de la vice-première ministre et ministre, madame Geneviève Guilbault, a confirmé, par lettre en date du 14 juin 2024, l’octroi d’une aide financière maximale de 2 620,00 \$, échelonnée sur trois années budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le versement de l’aide financière sera déterminé en fonction des sommes réelles dépensées et attestées par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités d’application du programme et les normes de visibilité prescrites par le ministère;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise le dépôt de la programmation des travaux dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration (PPA-ES), conformément à la lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 14 juin 2024;

QUE la Municipalité confirme son engagement à respecter les modalités et obligations prévues au programme, incluant la reddition de comptes et le respect des normes de visibilité;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document requis pour la transmission et le suivi de la demande auprès du ministère.

238-10-2025

26. ADMINISTRATION – AUTORISATION REMISE REDDITION DE COMPTES ET UTILISATION DES FONDS DIVERS – PROJET MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a obtenu des aides financières dans le cadre du programme Signature innovation de la MRC d’Avignon et du Fonds des legs de Patrimoine Canada, pour la réalisation du projet de mise en valeur et de développement de la Maison de la culture de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE les organismes bailleurs de fonds exigent la remise des redditions de comptes afin d’assurer le suivi et le respect des ententes de financement;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la Municipalité a préparé les documents nécessaires à ces redditions de comptes;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent être autorisées à même les fonds octroyés, afin de permettre la poursuite et la finalisation du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la remise des redditions de comptes du projet Maison de la culture dans le cadre du programme Signature innovation de la MRC d’Avignon et du Fonds des legs de Patrimoine Canada;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer tout document requis pour la transmission et le suivi de ces redditions de comptes auprès des instances concernées;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à effectuer les dépenses nécessaires à même les fonds octroyés par la MRC d’Avignon et Patrimoine Canada, conformément aux actions prévues au projet et aux modalités de financement établies.

- 239-10-2025

27. VARIA

Aucun point de varia n’est ajouté lors de cette séance.
- 240-10-2025

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.
- 241-10-2025

29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.
- 242-10-2025

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Geneviève Labillois propose la levée de la séance. Il est 20h45.



Rachel Dugas
Mairesse



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.